

# Sommaire

## Éditorial

**Maud BODIN-VERALDI**, Présidente

4

## Introduction

**Jean-Philippe TUENI**, Président de la commission financement et développement des entreprises de la CCEF, avocat TGS France Avocats

6

## **PARTIE 1** L'AVENIR DU CAPITAL-INVESTISSEMENT

8

### Quelles sont les perspectives du financement en capital en 2023 ?

**Jean-Christophe BUSSON**, Evalueur d'entreprise certifié par la CCEF

9

## **PARTIE 2** LE FINANCEMENT DE LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

17

### Agir pour le climat et financer la transition énergétique

**Laurent FROMAGEAU**, Membre du Comité Exécutif de LCL, Directeur général adjoint en charge du développement retail, Conférencier auprès des étudiants en Master Kedge Business School dans le cadre de la chaire Finance d'Impact LCL

18

### La place de l'Auditeur Légal dans le cadre évolutif de l'économie verte

**André-Paul BAHUON**, Président d'honneur de la CCEF, président du Conseil de surveillance d'INTERFIMO

24

### Quels avantages fiscaux pour les investisseurs conscients ?

**Maxime LEMARQUIS**, Avocat fiscaliste chez TGS France Avocats

27

## **PARTIE 3** LE FINANCEMENT DES SITUATIONS DE CRISES

28

### La problématique de financement des entreprises en retournement

Par les Membres de l'ARE :

**Sandrine CHEVAL**, Responsable pôle Rebond & Restructuring Themis Banque

**Philippe HOTTINGUER**, Finance SAS PHF

**André LE TULZO**, Président Altitude Cash

**Marie-Laure TUFFAL-QUIDET**, Directrice financements Philippe Hottinguer Finance

29

### Le PAAP (Prêt Accompagnement Allongement PGE) pour sortir du piège du PGE

**Patrick SENICOURT**, Président de NOTA-PME, Ancien Professeur ESCP Business School

33

## **PARTIE 4** LE FINANCEMENT DES ENTREPRISES

### PAR DES LEVÉES DE FONDS EN CRYPTOMONNAIES

36

#### Optez pour un financement innovant grâce à la blockchain : ICO et STO

#### Comment lever des fonds auprès d'un public plus large ?

**Jean-Philippe TUENI**, Avocat

37

## Chroniques de lecture

Par le Cercle Turgot

56



# Éditorial



Par Maud BODIN-VERALDI  
Présidente

La France, comme d'autres pays, est confrontée à plusieurs défis qui, pour être levés, vont nécessiter des investissements importants. J'ai employé volontairement le mot "défi" car il s'agit de transformations importantes, on pourrait même dire "majeures" qui devront être réalisées sur une échelle de temps très courte.

Le "défi" est bien là dans la mesure où trois conditions sont réunies de façon simultanée :

- le caractère indispensable des transformations qui devront s'opérer ;
- les montants à investir seront substantiels car les transformations vont nécessiter des mises de fond conséquentes de la part des entreprises ;
- la dernière condition est fondamentale et, elle est souvent sous-estimée : les investissements qui seront nécessaires devront se concrétiser, de surcroît, sur une durée de temps très courte.

De quels défis s'agit-il ?

*Le premier défi* a aujourd'hui des contours mieux définis car il est intimement lié aux retombées de la crise sanitaire. Cette crise qui nous ramène, après tout, trois ans en arrière seulement, a accentué, stimulé, les besoins d'investissement des entreprises en faveur de la transition digitale.

Ce constat ne concerne pas ou peu les grandes entreprises qui ont depuis longtemps déjà pris conscience de l'importance de la digitalisation des processus, mais elle concerne avant tout les ETI (établissements de taille intermédiaire) et plus encore les PME et les TPE.

Il s'agit par exemple d'investissements effectués dans des chaînes logistiques afin de répondre au développement des nouveaux modes de consommations tels que le "Click & Collect" ou le Drive, ... Il s'agit aussi d'investissements en matériels informatiques nouveaux liés à la mise en place du télétravail, d'outils de visioconférence ou de dispositifs pour lutter contre la cybercriminalité.

Grâce à des dispositifs massifs de soutien public (PGE, reports d'échéance de la part du secteur bancaire, ...), les PME/TPE françaises ont marqué, dans cette période très difficile, pour ainsi dire inédite, une forte résilience à la crise sanitaire et ce, bien mieux que dans d'autres pays de la zone Euro.

Mais tout n'est pas gagné pour autant et nombreux sont ceux qui, observateurs avertis de la vie des entreprises, s'alarment de l'après COVID et n'hésitent pas à employer des qualificatifs très forts comme une période à venir de "tsunami" de survie des TPE.

Le second défi que l'on pourrait qualifier de "transition énergétique" est plus préoccupant à mon sens. Il l'est pour deux raisons au moins. La première raison est liée à l'attentisme. Les enquêtes et études récentes montrent que les dirigeants des PME et a fortiori des TPE sont parfaitement conscients des enjeux de la transition bas-carbone. On ne peut que s'en féliciter. La prise de conscience est toujours le premier pas vers l'action. Mais là où le bât blesse, c'est la faible intégration des enjeux de la transition énergétique dans la stratégie de ces entreprises (PME/TPE).

Il semble y avoir comme une expectative quant à la mise en œuvre d'investissements liés à la transition environnementale. On peut citer comme exemples : l'isolation thermique des bâtiments, l'adaptation de la flotte des véhicules vers des véhicules bas-carbone ou le recours à des énergies "décarbonées". Le problème est que le montant des investissements sur les points que je viens précédemment d'évoquer est conséquent. On est donc confronté à un paradoxe entre la prise de conscience d'une part et l'attentisme d'autre part.

La seconde raison concerne le financement de cette transition "verte" en faveur d'une économie durable. Nous le savons tous. Les PME/TPE et ETI ont des ressources financières limitées, alors que la transition verte exige la mobilisation de moyens financiers importants pour la réalisation d'investissements matériels (machines et équipements moins gourmands en énergie), mais aussi pour la réalisation d'investissements immatériels liés à la montée en gamme des compétences (accentuation de la formation et renforcement des niveaux de recrutement).

Bien entendu, certains diront qu'il est indispensable de mettre en place des dispositifs de soutien public. Hélas, non. L'endettement de la France ne permet plus aucune marge de manœuvre.

Il faut se tourner vers d'autres acteurs. Le secteur bancaire, comme les autres intermédiaires financiers, doivent se réinventer en profondeur pour que le défi de la rénovation énergétique soit affronté avec efficacité et à des conditions financières qui soient accessibles aux entreprises et notamment aux PME/TPE et ETI.

Ce cahier de la revue "Convergence" est entièrement dédiée à ces problématiques. Il servira le support de réflexion pour accompagner notre prochaine convention qui se tiendra le 23 novembre 2023 à Paris. De la réflexion, il sera nécessaire de passer aux propositions. La CCEF a sur ce point tout son rôle à jouer.



Maud BODIN-VERALDI